

C.P.A.

CONFÉDÉRATION DES PRODUCTEURS AUDIOVISUELS

Syndicat des **P**roducteurs **E**t **C**réateurs d'émissions de **T**élévisions
Syndicat des **P**roducteurs de **F**ilms d'**A**nimation
Union **S**yndicale de la **P**roduction **A**udiovisuelle

COMMUNIQUÉ PARUTION DU DÉCRET CÂBLE / SATELLITE

Le SPECT, le SPFA et l'USPA se félicitent de la publication du décret fixant le cadre réglementaire applicable aux chaînes du câble et du satellite.

Conformément à la volonté commune des chaînes concernées, des sociétés d'auteurs, et des organisations de producteurs aujourd'hui regroupées au sein de la CPA, ce texte introduit une contribution minimale de ces chaînes à la création patrimoniale, tout en leur offrant une souplesse accrue pour répartir leurs investissements entre les différents genres de programmes.

Ce texte garantit en effet, quelle que soit l'option retenue par la chaîne, un investissement dans la production patrimoniale de 8,5%.

Ce décret fait aussi tomber la frontière entre œuvres audiovisuelles non patrimoniales et programmes de flux, qui sont pour la première fois intégrés au dispositif. Par ailleurs, il étend la protection de la production indépendante à tous les domaines de la production.

Cette publication vient renforcer la validité de la politique de concertation interprofessionnelle mise en œuvre depuis l'automne 2007, à laquelle l'USPA, le SPFA et le SPECT ont participé activement. Cette politique a permis la conclusion d'accords avec tous les acteurs de l'audiovisuel français.

Paris, le 4 mai 2010

La Confédération des Producteurs Audiovisuels (CPA) a été fondée en février 2010 par le SPECT, le SPFA et l'USPA. Ses 200 membres sont présents dans tous les genres de programmes et regroupent 85% de la production et de la distribution en France.

CPA

5, rue Cernuschi – 75017 Paris
tél : 01 40 53 23 00

vincentgisbert@spect.fr ; s.lebars@uspa.fr ; jacques@peskine.com